



Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire

ULC :

Date : Contrôleur responsable :

Opérateur : NUE :

Adresse :

AER 3060 Données administratives de l'opérateur [3060] v.1

C: conforme NC: pas-conforme NA: non-applicable	H: chapitre B: annexe A: article	§: paragraphe L: partie P: point			
			C	NC	Pondération
					NA

1. Général

1. L'établissement dispose des agréments corrects pour les activités exercées. <i>Arrêté royal: 16/01/2006 A3 §1 (1*)</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	10*	<input type="radio"/>
2. L'établissement dispose des autorisations correctes pour les activités exercées. <i>Arrêté royal: 16/01/2006 A3 §2 (1*)</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	10	<input type="radio"/>
3. L'unité d'établissement dispose des enregistrements corrects pour les activités exercées. <i>Arrêté royal: 16/01/2006 A2 §1 (1*)</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	10	<input type="radio"/>

2. Le secteur B to C

1. L'attestation de l'autorisation est visible par le consommateur final et se trouve à un endroit facilement visible et accessible de l'extérieur. <i>Arrêté royal: 16/01/2006 A10 §3 (1*)</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	10	<input type="radio"/>
2. L'attestation de l'enregistrement est visible par le consommateur final et se trouve à un endroit facilement visible et accessible de l'extérieur. <i>Arrêté royal: 16/01/2006 A2 §1 quinquies (1*)</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	3	<input type="radio"/>

3. Enregistrement dans Sanitel des opérateurs actifs en production primaire – animaux vivants

1. Notez le numéro de l'établissement de Sanitel par activité contrôlée.				
2. Par espèce animale, l'opérateur a fait enregistrer un numéro de troupeau. <i>Arrêté royal: 16/01/2006 A2 §1 (1*)</i> <i>Arrêté royal: 16/01/2006 A3 §2 (1*)</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	10	<input type="radio"/>
3. Numéro de NE du (ou des) responsable(s) sanitaire(s) par espèce animale (si différent de l'opérateur).				

Total:

--	--	--

% des non-conformités :

	%
--	---

Non conformité majeure :

Non conformité mineure :

dont

avec *

Législation:

1*. Arrêté royal du 16/01/2006 fixant les modalités des agréments, des autorisations et des enregistrements préalables délivrés par l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire

Commentaire contrôleur

Commentaire opérateur

Favorable

Favorable avec remarques

Non Favorable

Fait à _____ le _____

Signature et cachet du contrôleur

Nom opérateur ou
personne présente : _____

Fonction : _____

Signature pour prise
de connaissance : _____
